



DÉLIBÉRATION N°2026/04/03

Composition des commissions municipales

L'an deux mille vingt-six le 14 avril à 19 h 30, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Leu d'Esserent dûment convoqué s'est réuni à la salle Art et Culture sous la présidence de Monsieur VIOLA Laurent, Maire,

Etaient présents : Laurent VIOLA / Daniel ROLLAND / Céline TURPIN / Claude WAMBA / Virginie SASSIN / Xavier EUVERTE / Nadine NAHAS / Mathieu GUÉRIDON / Cinthia CARLIER / Laurent DAIME / Véronique TÊTEFORT / Fabrice SPECQUE / Céline CARTIER / Yves BLANCHARD / Gwenaëlle BRAULT / François AMIOT / Frédéric DÉTAVE / Anna SCALA / Claude WOZNIAK-LECLERCQ / Sylvie POYÉ / Frédéric BESSET / Laurent TARASSI / Christelle TERRE / Estelle SUEUR

Etaient absents : Nadia AMAR (Pouvoir à Xavier EUVERTE) – Laétitia LAHORTE (Pouvoir à Daniel ROLLAND) - Jean-Michel MAZET (pouvoir à Frédéric BESSET)

Secrétaire de séance : Céline CARTIER

En exercice : 27

Présents : 24

Procurations : 3

Votants : 27

Le Conseil Municipal,

L'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil municipal de constituer des commissions chargées d'étudier et d'instruire les questions qui lui seront ultérieurement soumises. Il convient toutefois de souligner que les commissions sont des lieux de préparation et n'ont aucun pouvoir de décision.

Le Maire est président de droit de l'ensemble des commissions. Lors de la première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

La composition des différentes commissions, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Article L2121-21 du CGCT : « Il est voté au scrutin secret :

- soit lorsqu'un tiers des membres présents le réclame ;
- soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou une présentation

Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations et aux présentations sauf dispositions législatives ou réglementaires prévoyant expressément ce mode de scrutin. »

Dans l'esprit de l'article 7 du règlement intérieur du conseil municipal et dans le respect des principes de la représentation proportionnelle au conseil municipal, chacune des commissions permanentes sera composée de 7 élus municipaux : 5 titulaires pour la majorité municipale, 2 titulaires issus de la liste d'opposition.

Les 13 commissions permanentes du conseil municipal de Saint-Leu d'Esserent sont les suivantes :

1. Travaux
2. Urbanisme
3. Développement durable
4. Education et Jeunesse
5. Sécurité et Circulation
6. Culture et Tourisme
7. Animations
8. Communication
9. Finances / Ressources Humaines
10. Développement économique
11. Solidarité
12. Citoyenneté
13. Sports

Il appartient au conseil municipal de déterminer le nom des conseillers appelés à siéger. Dans ce cadre, proposition est faite de constituer les commissions municipales ci-dessus mentionnées.

Le conseil municipal procède ainsi qu'il suit à la formation des commissions suivantes :

1. TRAVAUX :

Liste majorité : **Xavier EUVERTE** – Mathieu GUÉRIDON – Laurent DAIME – Fabrice SPECQUE – Claude WOZNIAK-LECLERQ

Liste Ensemble pour vous : Jean-Michel MAZET – Laurent TARASSI

2. URBANISME :

Liste majorité : **Claude WAMBA** – Xavier EUVERTE – Laurent DAIME – Fabrice SPECQUE – Claude WOZNIAK-LECLERQ

Liste Ensemble pour vous : Frédéric BESSET – Laurent TARASSI

3. DÉVELOPPEMENT DURABLE :

Liste majorité : **Xavier EUVERTE** – Nadine NAHAS – Fabrice SPECQUE – Céline CARTIER – Gwenaëlle BRAULT

Liste Ensemble pour vous : Sylvie POYE – Estelle SUEUR

4. EDUCATION - JEUNESSE :

Liste majorité : **Virginie SASSIN** – Véronique TÊTEFORT – Yves BLANCHARD – Nadia AMAR – Anna SCALA

Liste Ensemble pour vous : Christelle TERRE – Estelle SUEUR

5. SÉCURITÉ - CIRCULATION :

Liste majorité : **Mathieu GUÉRIDON** – Xavier EUVERTE – Fabrice SPECQUE – François AMIOT – Anna SCALA

Liste Ensemble pour vous : Jean-Michel MAZET – Frédéric BESSET

6. CULTURE - TOURISME :

Liste majorité : **Cinthia CARLIER** – Daniel ROLLAND – Céline TURPIN – Céline CARTIER – Yves BLANCHARD

Liste Ensemble pour vous : Estelle SUEUR – Christelle TERRE

7. ANIMATIONS :

Liste majorité : **Daniel ROLLAND** – Céline TURPIN – Cinthia CARLIER – Céline CARTIER – Frédéric DÉTAVE

Liste Ensemble pour vous : Jean-Michel MAZET – Estelle SUEUR

8. COMMUNICATION :

Liste majorité : **Céline TURPIN** – Daniel ROLLAND – Nadine NAHAS – Céline CARTIER – François AMIOT

Liste Ensemble pour vous : Estelle SUEUR – Laurent TARASSI

9. FINANCES – RESSOURCES HUMAINES :

Liste majorité : **Céline TURPIN** – Mathieu GUÉRIDON – Véronique TÊTEFORT – Yves BLANCHARD – François AMIOT

Liste Ensemble pour vous : Laurent TARASSI – Christelle TERRE

10. DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

Liste majorité : **Yves BLANCHARD** – Daniel ROLLAND – Claude-Alain WAMBA – Nadia AMAR – Claude WOZNIAK-LECLERQ

Liste Ensemble pour vous : Frédéric BESSET – Sylvie POYE

11. SOLIDARITÉ :

Liste majorité : **Nadine NAHAS** – Véronique TÊTEFORT – Yves BLANCHARD - Gwenaëlle BRAULT - Nadia AMAR

Liste Ensemble pour vous : Sylvie POYE – Frédéric BESSET

12. CITOYENNETÉ :

Liste majorité : **Cinthia CARLIER** – Nadine NAHAS – Mathieu GUÉRIDON – Yves BLANCHARD – Gwenaëlle BRAULT

Liste Ensemble pour vous : Christelle TERRE – Jean-Michel MAZET

13. SPORTS :

Liste majorité : **Daniel ROLLAND** – Virginie SASSIN – Laurent DAIME – François AMIOT – Frédéric DÉTAVE

Liste Ensemble pour vous : Jean-Michel MAZET – Estelle SUEUR

Adopté à l'unanimité

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

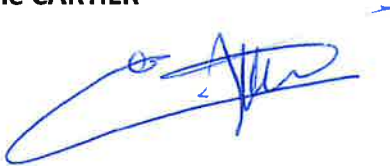
Vu pour extrait certifié conforme au registre

Saint Leu d'Esserent, le 14 avril 2026

Date de la convocation le 8 avril 2026

Le secrétaire de séance,

Céline CARTIER



Le Maire,

Laurent VIOLA

